



La Chamoniarde
Maison de la Montagne
190 place de l'église
74400 CHAMONIX MONT-BLANC
Tél : 04 50 53 22 08
chamoniarde@chamoniarde.com
www.chamoniarde.com

Conditions générales de vente concernant les prestations grand public proposées par l'association *La Chamoniarde*.

Version du 5 mars 2026

Propos liminaires

Les présentes conditions générales de vente (ou « CGV ») s'appliquent à tout achat de prestations à la journée à la demi-journée ou sur 2 jours (ateliers et journées sécurité ci-après nommé « Activités ») par une personne physique (ci-après dénommé « le Participant »), proposées sur le site internet [chamoniarde.com](https://www.chamoniarde.com) et le site de paiement en ligne <https://www.helloasso.com/associations/la-chamoniarde-societe-de-prevention-et-de-secours-en-montagne> auprès de *La Chamoniarde*.

La Chamoniarde – Société de Prévention et de Secours en Montagne est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, fondée à Chamonix le 30 juin 1948, déclarée le 30 juin 1948 à la sous-préfecture de Bonneville sous le numéro 639-48 et enregistrée sous le numéro W742000683. Ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 2024. Son siège est établi à l'Office de Haute Montagne à Chamonix 190, place de l'Eglise 74400 CHAMONIX MONT BLANC.

Pour toutes questions relatives aux inscriptions et aux achats effectués, l'association est joignable par

– téléphone : 04 50 53 22 08
– formulaire Internet : <https://www.chamoniarde.com/presentation/contact>

Article 1 – Description des prestations de formation

L'association diffuse sur son site internet des prestations de formation, à la demi-journée, à la journée ou sur deux journées, réalisées dans un environnement de montagne. Ces prestations sont librement créées, tarifées, organisées, gérées par l'association *La Chamoniarde* et encadrées par des éducateurs sportifs titulaires d'un brevet ou d'un diplôme d'État des métiers d'enseignement, d'encadrement et d'entraînement des sports de montagne (guides de haute-montagne, accompagnateurs en montagne). Ces professionnels de la montagne sont titulaires d'une assurance individuelle en responsabilité civile professionnelle.

Ils sont dénommés ci-après « guides formateurs de *La Chamoniarde* ».

Article 2 – Description des prestations

Liste des activités proposées sur le site de La Chamoniarde, au 5 mars 2026. Elles se déroulent dans un environnement de montagne :

- Ateliers sauvetage avalanche - durée 3 heures
- Journée Sécu Freeride - durée 1 jour
- Journée Sécu Freeride jeunes - durée 1 jour
- WE Sécu Rando - durée 2 jours
- WE Sécu Ski de montagne - durée 2 jours
- WE Sécu Ski de Montagne jeunes - durée 2 jours
- WE Sécu split board rando - durée 2 jours
- WE Sécu rocher - durée 2 jours
- WE sécu rocher jeunes - durée 2 jours
- WE Sécu terrain aventure - durée 2 jours
- WE Sécu ski sur glacier - durée 2 jours
- WE Sécu glacier - durée 2 jours
- Base du sauvetage en montagne - durée 1 jour
- Nivologie - durée 1 jour

Article 3 Processus de contractualisation

Toute personne physique peut s'inscrire aux formations diffusées, aux conditions :

- de répondre aux critères et prérequis définis pour chaque type et niveau de formation ;
- de régler le montant total indiqué pour la formation choisie.
- d'être assurée pour les activités de montagne

Inscriptions Individuelles : Les inscriptions à nos journées sécurités en montagne sont strictement individuelles. Les groupes constitués de plus de deux personnes ne sont pas acceptés. Si vous souhaitez vous former en groupe, veuillez-vous référer aux structures professionnelles qui proposent des formations adaptées à des groupes.

- 3.1. Informations

Le Participant consulte sur le site internet de La Chamoniarde les informations relatives à l'activité concernée. Ces informations portent notamment sur :

- le type et le niveau des formations, les prérequis techniques et de connaissances inhérents à chaque formation ;
- les modalités de paiement, les conditions d'annulation, les formalités administratives, valables pour l'ensemble des formations ;
- le nombre de Participants, la date, le lieu de formation et de rendez-vous, le prix de la formation et les informations d'organisation et d'équipement fixés

- 3.2 Inscriptions et paiement via le site en ligne « HelloAsso »

Chaque journée sécurité en montagne a un niveau requis spécifique, qui est défini dans sa description. Il est impératif que chaque Participant ait le niveau de compétence nécessaire pour participer à ces journées en toute sécurité. Nous nous réservons le droit de refuser l'inscription et la participation à toute personne ne satisfaisant pas aux exigences de niveau, et ce même durant le stage.

Le Participant est invité à se présenter dans les locaux de l'Office de Haute Montagne ou à appeler l'association pour pouvoir s'inscrire. Plusieurs questions lui seront posées par les employés de La Chamoniarde afin de s'assurer des pré requis nécessaires à l'activité. Si c'est le cas, un ensemble

d'informations personnelles lui est demandé pour s'inscrire et un mail lui sera envoyé avec les CGV et un lien de paiement en ligne sur la plateforme HelloAsso.

L'inscription ne peut avoir lieu que si le Participant reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV. Le paiement de l'intégralité du prix tel que détaillé à l'article 4.2 doit être effectué pour valider l'inscription.

- **3.3. Confirmation d'inscription**

Pour chaque Activité, le Participant reçoit un e-mail contenant les présentes CGV et le lien HelloAsso pour le paiement de l'Activité. L'intégralité du prix est payable dans les 48h après l'envoi du dit mail. L'inscription sera confirmée par email une fois le paiement reçu. En cas de non-paiement dans ce délai, l'inscription sera annulée.

L'assurance pour les activités de montagne est demandée au moment de l'inscription. Elle est OBLIGATOIRE pour participer à l'activité.

Article 4 – Prix et modalité de règlement

- **4.1. Prix**

Le prix de l'Activité est indiqué dans la fiche de présentation de la formation.

Le prix d'une Activité comprend exclusivement les frais pédagogiques. Les autres dépenses : forfaits des remontées mécaniques, restauration, parking, demi-pension en refuge... ne sont pas comprises.

- **4.2. Paiement**

Pour toute inscription, l'intégralité du prix est payable dans les 48h après l'envoi du mail de règlement. Le règlement est effectué par carte de crédit bancaire directement sur le site d'inscription et de paiement en ligne HelloAsso.

Votre inscription sera confirmée une fois que nous aurons reçu le paiement. En cas de non-paiement dans ce délai, votre inscription sera annulée.

Article 5 – Sécurité

Les prestations de formation proposées se déroulent en montagne, environnement spécifique au caractère aléatoire.

En tant que responsable de la formation, il appartient aux guides formateurs de La Chamoniarde de décider de toutes modifications de la formation, avant ou pendant celle-ci, notamment pour des raisons de sécurité, de conditions météorologiques et de la montagne, de forme des Participants ou de leurs capacités techniques. En cas de modification de la formation avant le jour de la formation, les guides formateurs de La Chamoniarde ou La Chamoniarde notifient cette modification au Participant, par e-mail ou par téléphone.

Article 6 – Annulation et modification

- **6.1. Annulation par La Chamoniarde**

En cas d'annulation de la part de l'association ou des guides formateurs de La Chamoniarde, les journées de stages non réalisées seront intégralement remboursées.

En cas d'annulation de l'Activité par l'association fondée sur l'insuffisance du nombre de Participants, La Chamoniarde remboursera l'intégralité des sommes versées par le Participant, sans que celui-ci puisse prétendre à quelconque autre indemnité. Il est précisé dans ce cas que l'annulation ne pourra intervenir moins de 24h avant le début de l'Activité.

En cas d'annulation de l'Activité par La Chamoniarde imposée par des circonstances exceptionnelles et inévitables liées aux conditions de la montagne et notamment pour des raisons liées au maintien de la sécurité des Participants, La Chamoniarde remboursera au Participant l'intégralité du prix sans que celui-ci puisse prétendre à quelconque autre indemnité.

- **6.2. Modification par La Chamoniarde**

L'association peut être amenée à modifier le programme d'une Activité en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables liées aux conditions de la montagne et notamment pour des raisons liées au maintien de la sécurité des Participants ou en raison de l'injonction d'une autorité administrative. L'association peut être amenée à modifier le programme d'une Activité en raison du niveau technique et / ou physique des Participants si ceux-ci ne correspondent pas aux impératifs de niveau communiqués par La Chamoniarde. Lorsque celle-ci modifie le programme (heure de rdv, durée, lieu, ascension...) d'une activité, les Participants sont tenus d'accepter cette modification sans prétendre à quelconque indemnité.

- **6.3. Interruption de la formation par La Chamoniarde**

En cas d'interruption d'une formation d'une journée ou de deux journées, du fait des guides formateurs de La Chamoniarde ou de l'association, celle-ci remboursera le Participant du montant de la formation au prorata temporis. En cas d'interruption d'une formation d'une demi-journée (atelier sauvetage avalanche), du fait des guides formateurs de La Chamoniarde ou de l'association, celle-ci remboursera au Participant 100% du montant total de la formation.

- **6.4. Annulation par le Participant**

Toute demande d'annulation de la part du Participant doit se faire par e-mail adressé à l'association La Chamoniarde, via le mail : formations@chamoniarde.com

Les frais de dossier ne sont jamais remboursables. Ils sont fixés à 30 euros pour les prestations de formation de 2 jours, 20 euros pour les prestations de 1 jour, et 10 euros pour les ateliers d'une demi-journée.

En cas d'annulation, à la demande du Participant, les sommes suivantes seront conservées par l'association :

- **Annulation du fait du Participant au moins 30 jours avant la date de début de la formation (J≥30 jours) :** frais de dossier
- **Annulation du fait du Participant entre 29 et 8 jours précédents avant la date de début de la formation (J≥8 jours) :** 50% *sauf sur présentation d'un certificat médical (voir paragraphe ci-dessous)
- **Annulation du fait du Participant dans les 7 jours précédents la date de début de la formation (J≥7jours) :** 100% *sauf sur présentation d'un certificat médical (voir paragraphe ci-dessous)
- **Dans le cas d'une annulation pour raison médicale,** le certificat médical doit être transmis à l'association au moment de la demande d'annulation : formations@chamoniarde.com (*un certificat transmis après la demande d'annulation ne sera pas pris en compte*). **Dans ce cas,**

seul les frais de dossier seront conservés, sauf si l'annulation a lieu dans les trois jours précédents le début du stage, même sur présentation d'un certificat médical : 50% des frais d'inscription seront conservés par l'association.

En cas d'interruption volontaire de l'Activité à l'initiative du Participant, celui-ci ne bénéficiera d'aucun remboursement ni indemnité.

- 6.5. Modification par le Participant

Toute modification d'inscription à l'initiative du Participant est possible si et seulement si des places sont disponibles sur d'autres sessions. Toutefois aucune modification ne sera permise à moins de 15 jours du début de la formation.

Article 7 – Responsabilité de La Chamoniarde

La Chamoniarde ne pourra pas être tenue responsable des conséquences des éléments suivants :

- Défaut de présentation des documents administratifs pour franchir les frontières ;
- Annulation imposée par des circonstances exceptionnelles et inévitables liées aux conditions de la montagne et notamment pour des raisons liées au maintien de la sécurité des Participants ou en raison de l'injonction d'une autorité administrative.

Article 8 – Comportement et aptitudes techniques / physiques du Participant

- 8.1. Comportement du Participant

Le Participant est conscient du caractère sportif des activités proposées. Il s'engage ainsi à se conformer aux conseils et consignes données par les guides formateurs de La Chamoniarde. Le Participant s'interdit toute initiative personnelle dans le cadre des formations susceptibles de mettre en péril sa sécurité, celle des autres Participants ou celle des guides formateurs de La Chamoniarde.

Le non-respect des consignes de sécurité imposées par les guides formateurs de La Chamoniarde ou le non-respect des prérequis de niveau de la part du Participant pourront justifier son exclusion de la formation.

Cette exclusion, définitive ou partielle, n'ouvrira droit à aucun remboursement du prix de la formation.

- 8.2. Aptitudes techniques / physiques du Participant

En cas de doute et avant toute inscription, la Chamoniarde invite le Participant à prendre toutes les informations nécessaires auprès de ses conseillers et de spécialistes comme des médecins en cas d'antécédents médicaux. Le non-respect des impératifs de niveaux communiqués au Participant pourra justifier l'exclusion de celui-ci. Cette exclusion n'ouvrira droit à aucun remboursement du prix.

- 8.3. Matériel requis

Chaque Participant est tenu d'avoir le matériel spécifié dans la description de la formation. Il est de la responsabilité de chaque Participant de s'assurer qu'il dispose du matériel adéquat avant sa participation. Si ce n'est pas le cas, cela peut entraîner l'exclusion du Participant. Cette exclusion n'ouvrira droit à aucun remboursement du prix. En cas de doute sur la matériel et notamment de la corde, les Participants peuvent s'informer auprès des employés de La Chamoniarde. Cela est même vivement conseillé.

Article 9 – Organisation de l'Activité

Pour le bon déroulement de l'activité, le Participant s'engage à respecter les horaires de rendez-vous communiqués. Le non-respect de l'horaire de rendez-vous par le Participant peut entraîner la modification de l'activité ou l'exclusion du Participant. Cette exclusion n'ouvrira droit à aucun remboursement du prix. Un groupe WhatsApp est créé spécifiquement pour aider à l'organisation et faciliter les échanges entre Participants et guides formateurs de La Chamoniarde.

Article 10 – Formalités administratives et sanitaires

Il appartient au Participant de disposer pour son Activité d'un titre justifiant de son identité, en cours de validité. Ces informations sont communiquées à titre indicatif et ne dispensent pas le Participant de s'assurer du respect par lui des formalités de police, douanières et de santé propres au pays où se déroule l'Activité.

Article 11 - Assurance

Le prix de l'Activité n'inclut pas d'assurance. Il revient au Participant de s'assurer en responsabilité civile individuelle pour la pratique de l'Activité sans limitation de lieu et d'altitude, incluant assistance, recherche, secours et rapatriement. Cette preuve d'assurance est obligatoire pour participer au stage. La responsabilité de La Chamoniarde ne saurait donc être recherchée si le Participant n'a pas souscrit d'assurance et / ou si celui-ci a souscrit une convention d'assurance insuffisante.

Article 12 – Rétractation

Le droit de rétractation dans un délai de 14 jours prévu à l'article L.121-18 du code de la consommation n'est pas applicable aux prestations de formation proposées à la vente en ligne en application du 12° de l'article L.121-20 dudit code, s'agissant de prestations d'activités de loisirs qui doivent être fournies à une date déterminée.

Article 13 – Données personnelles

Les données personnelles du Participant font l'objet d'un traitement informatique en vue du traitement des achats des Activités. Afin de permettre l'exécution de l'inscription des Participants, ces informations seront également communiquées aux partenaires de La Chamoniarde. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le Participant bénéficie d'un droit d'accès de rectification et de suppression des informations le concernant ainsi qu'un droit d'opposition au traitement de ses données. Ces droits s'exercent auprès de La Chamoniarde.

Article 14– Réclamations

Toute réclamation peut être portée par le Participant à l'association par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du siège social de l'association. L'association fera ses meilleurs efforts pour apporter une réponse au Participant dans un délai de quatre semaines à compter de la réception de la lettre susvisée.

Article 15 – Règlement des litiges et droit applicable

L'association et le Participant favorisent un règlement amiable en cas de différend relatif à l'une des clauses des présentes CGV. La langue de référence est le français. Il est rappelé que le Participant bénéficie, en cas de litige, d'un dispositif de médiation mais qu'il pourra toujours saisir les tribunaux. Toutes les contestations relèveront de la compétence des juridictions dont dépend le siège social de La Chamoniarde.